

SUD DIAGNOSTIC BATIMENT

Gaz, DPE, Amiante, DTA, Plomb, Sécurité électrique, Termite, Mesurage Loi Carrez, Prêt à Taux Zéro

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2017/07/07-00479D
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 06/06/2019
Heure d'arrivée :
Temps passé sur site : 03 h 40

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Hautes-Pyrénées**
Adresse : **22 RUE DES CULTIVATEUR**
Commune : **65350 COLLONGUES**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Lot numéro Non communiqué,**
Section cadastrale B, Parcelle numéro 256,

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (maison individuelle)**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
..... **Néant**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **INDIVISION BOUET LAURENT ET PATRICK**
Adresse : **22 RUE DES CULTIVATEUR 65350 COLLONGUES**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**
Nom et prénom : **INDIVISION BOUET LAURENT ET PATRICK**
Adresse : **22 RUE DES CULTIVATEUR**
65350 COLLONGUES

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **DULIN Christian**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **CECA Diagnostics Immobiliers**
Adresse : **24 route de Tarbes - 65360 VIELLE-ADOUR / 28 Cours Gambetta**
65000 TARBES

Numéro SIRET : **82292780200014**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **57218869 / 30/10/2019**

Certification de compétence **C2371** délivrée par : **LCC QUALIXPERT**, le **30/11/2015**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**Rez de chaussée - Entrée,
Rez de chaussée - Séjour,
Rez de chaussée - Cagibi,
Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Dégagement,
Rez de chaussée - Chaufferie,
Rez de chaussée - Débarras,
Rez de chaussée - Salle d'eau + Wc,
Rez de chaussée - Terrasse couverte,**

**Rez de chaussée - Local technique,
Rez de chaussée - Garage,
1er étage - Palier,
1er étage - Wc,
1er étage - Salle de bain,
1er étage - Chambre 1,
1er étage - Chambre 2,
1er étage - Chambre 3,
1er étage - SDE,
2ème étage - Grenier**

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du diagnostic d'infestation (3) |
|---|---|---|
| Rez de chaussée | | |
| Entrée | Sol - dalles de sol plastiques | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - Plâtre et tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - plâtre et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Embrasure porte - A - Plâtre et Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Séjour | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - plâtre et tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Bois | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre avec volets - B - bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Embrasure porte - D - Plâtre et Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Cagibi | Sol - dalles de sol plastiques | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - bois | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Cuisine | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet - bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Dégagement | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - plâtre et toile de verre peinte | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Chaufferie | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Bois | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Cheminée - B - Bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Débarras | Sol - Béton | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - ciment | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Bois et isolant | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Salle d'eau + Wc | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du diagnostic d'infestation (3) |
|---|---|---|
| | Mur - A, B, C, D - Plâtre et faïence | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Terrasse couverte | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - enduit et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Bois | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Métal et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Local technique | Sol - Béton | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - ciment | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Bois et tuiles | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - Bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - A - Métal et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Garage | Sol - Béton | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - Béton | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - panneaux fibro-ciment | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - Bois et Vernis | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Métal et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| 1er étage | | |
| Palier | Sol - Moquette collée | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Wc | Sol - Moquette collée | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Salle de bain | Sol - Moquette collée | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - peinture et faïence | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Chambre 1 | Sol - Moquette collée | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Embrasure fenêtre - C - Plâtre et Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Allège fenêtre - C - Plâtre et Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Main-courante - C - Bois et Vernis | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Garde-corps - C - Métal et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Chambre 2 | Sol - Moquette collée | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Embrasure fenêtre - C - Plâtre et Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Allège fenêtre - C - Plâtre et Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du diagnostic d'infestation (3) |
|---|---|---|
| | Main-courante - C - Bois et Vernis | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Garde-corps - C - Métal et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Chambre 3 | Sol - Moquette collée | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre avec volets - C - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Embrasure fenêtre - C - Plâtre et Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Allège fenêtre - C - Plâtre et Tapisserie | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Main-courante - C - Bois et Vernis | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Garde-corps - C - Métal et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| SDE | Sol - Sol plastique | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture et faïence | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Plâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| 2ème étage | | |
| Grenier | Sol - Bois et isolant | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - A, B, C, D - pierres | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Bois et tuiles | Absence d'indices d'infestation de termites |

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :**Néant****G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :**

| Localisation | Liste des ouvrages, parties d'ouvrages | Motif |
|--------------|--|-------|
| Néant | - | |

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

| Localisation | Liste des ouvrages, parties d'ouvrages | Observations et constatations diverses |
|--------------|--|---|
| Général | - | Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès Il a été observé des traces d'infestation d'insectes à larves xylophages |

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant**J. - VISA et mentions :**

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

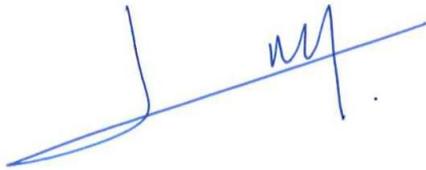
Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

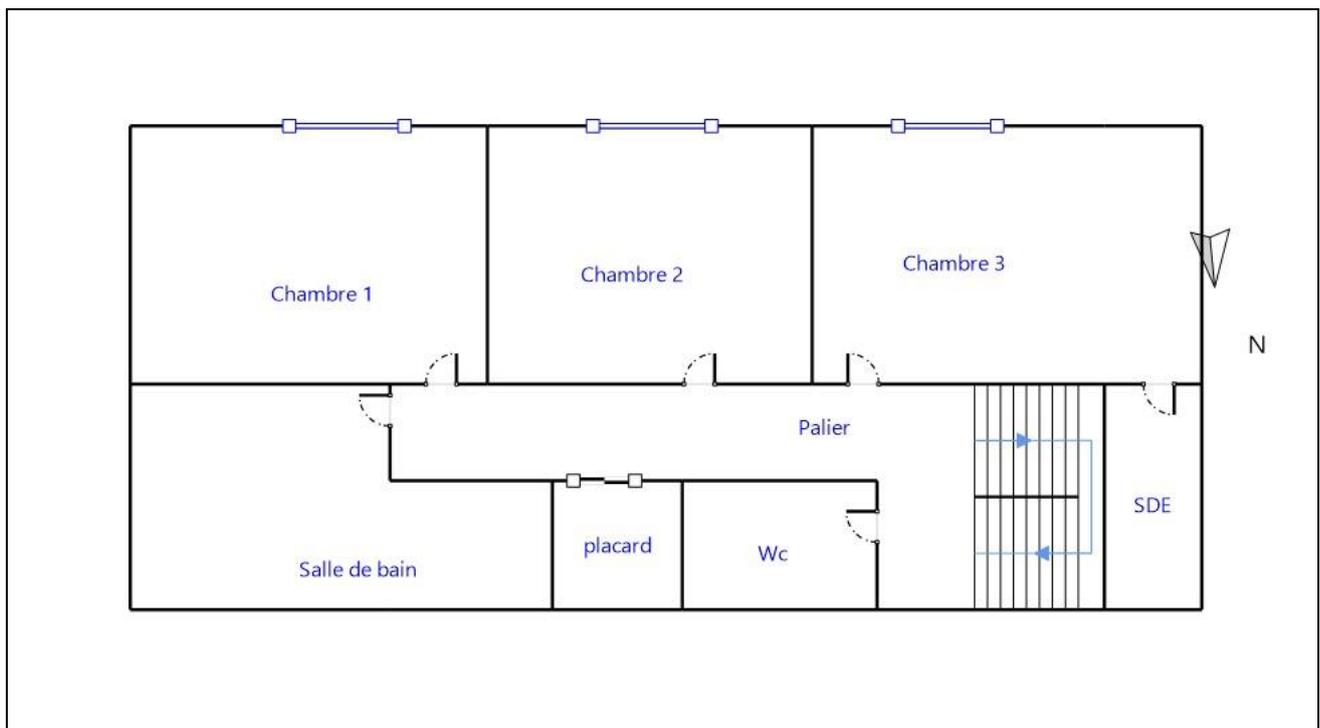
Visite effectuée le **06/06/2019**.
Fait à **COLLONGUES**, le **06/06/2019**

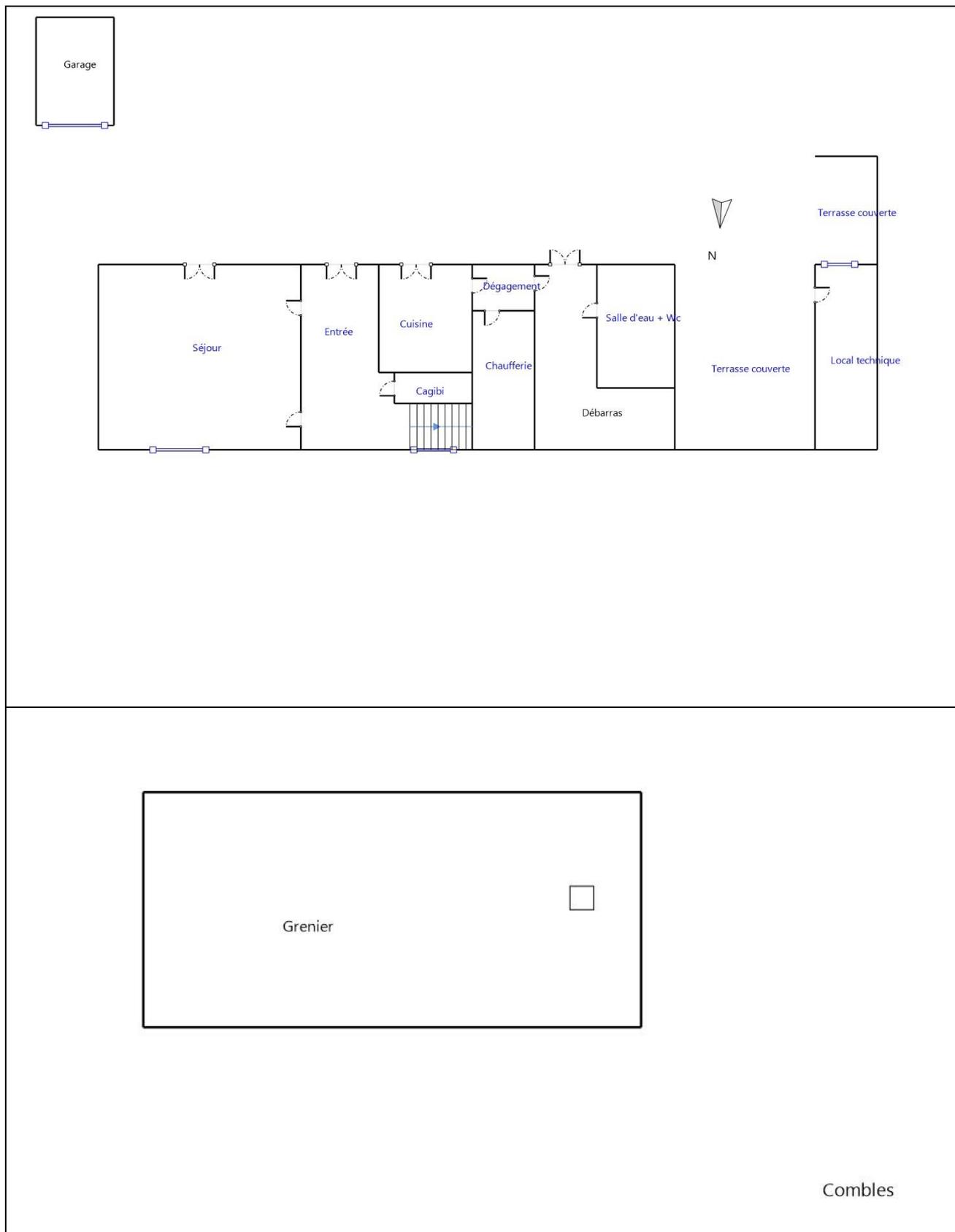
Par : **DULIN Christian**



Signature du représentant :

Annexe – Plans – croquis





Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe